

# GUIDE DE L'ENSEIGNANT

Enseignement à distance  
(EAD)

# Table de matière

1. Introduction .....	3
2. Dépôt de projets .....	4
2.1. Projets attendus .....	4
2.2. Modalités de sélection.....	4
2.3. Suivi des projets et rétribution .....	5
3. Catégories de formations à distance .....	6
3.1. Deux modalités hybrides .....	6
3.1.1. Comodal synchrone .....	6
3.1.2. Comodal asynchrone .....	6
3.2. Deux modalités distancielles .....	7
3.2.1. Bimodale .....	7
3.2.2. 100% à distance (EAD uniquement) .....	7
4. Catégories d'hybridation .....	8
5. Élaboration des ressources et rémunération .....	9
5.1. Pour un cours « asynchrone » (Catégorie d'hybridation 2).....	9
5.2. Pour un cours « panaché » (Catégorie d'hybridation 3).....	9
5.3. Pour un MOOC (Massive open online course) ou un SPOC (Small private open course) (Catégorie d'hybridation 4).....	9
5.4. Élaboration d'outils ou de ressources pédagogiques spécifiques (Hors catégorie) .....	10
6. Conditions d'ouverture et rémunération pour l'enseignement et le suivi des étudiants ....	11
6.1. Formation à distance .....	11
6.1.1. Formation « comodale synchrone ».....	11
6.1.2. Formation « comodale asynchrone ».....	11
6.1.3. Formations « bimodale » et « 100% à distance ».....	11
6.2. Cours à distance isolé (dans une formation en présentiel) .....	12
6.2.1. Cours synchrone (Catégorie 1).....	12
6.2.2. Cours asynchrone (Catégorie 2) .....	12
6.2.3. Cours « panaché » (Catégorie 3) .....	12
6.2.4. Modération d'un MOOC (Massive open online course) ou d'un SPOC (Small private open course) (Catégorie 4).....	13
7. Procédure de paiement .....	14
7.1. Création de ressources (Formulaires « Ressources »).....	14
7.2. Heures complémentaires (Formulaire « HC »).....	15
7.3. MOOC Bêta-testeurs ou Modérateurs (Formulaires « Modérateurs »).....	16
8. Accessibilité numérique .....	17
Annexes.....	19

# 1. Introduction

L'Inalco a reçu un important financement du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MSR) pour amorcer son projet AHFLO' - Accompagnement de l'Hybridation des Formations en Langues et Civilisations Orientales.

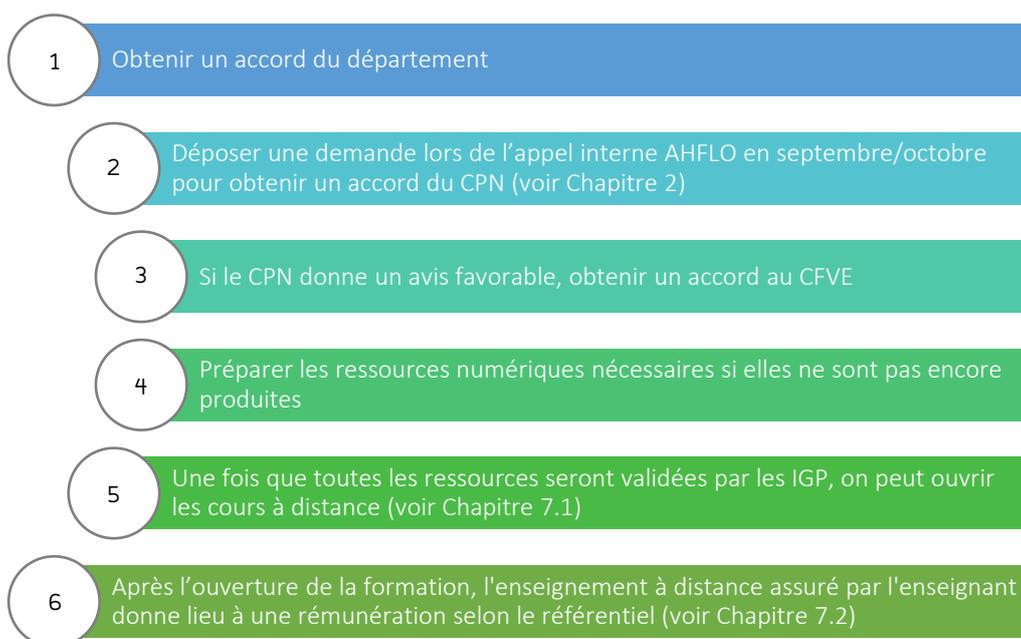
Ce fonds, disponible jusqu'en août 2023, a permis à l'Institut de déployer sa stratégie de développement du numérique dans les formations en langues et civilisations couvertes par l'établissement et d'en ouvrir de nouvelles (ex du mazatec et du mooré).

Les appels à projets internes, lancés grâce à AHFLO', sont un dispositif qui s'inscrit désormais de manière pérenne dans le fonctionnement de notre établissement. Il participe d'une manière durable à une gestion plus efficace de la pédagogie numérique quant à la stratégie de l'établissement, les possibilités/contraintes budgétaires, la démarche qualité et les capacités des équipes en ingénierie pédagogique et en audio-visuel.

La pédagogie numérique est un des axes stratégiques de l'Inalco. Elle a pour but de :

- toucher de nouveaux publics par l'ouverture d'enseignements à distance (EAD) ;
- inciter à l'innovation pédagogique via le numérique pour répondre aux besoins spécifiques du public étudiant en formation initiale et continue ;
- promouvoir et développer les formations en langues « à petits effectifs » ;
- consolider l'ensemble des formations de l'établissement ;
- développer l'enseignement sur les enjeux relatifs à la transition écologique et au développement soutenable dans les aires d'expertise de l'Inalco.

## Étape par étape : de la conception d'un projet à la mise en place d'un enseignement à distance



## 2. Dépôt de projets

Tout projet s'organisant sous forme d'enseignement à distance, avec ou sans financement, nécessitant ou non un accompagnement de la cellule « Appui à l'enseignement numérique », doit passer par l'appel interne AHFLO' lancé tous les ans à la rentrée.

### 2.1. Projets attendus

- (1) Projets d'équipe qui visent, à terme, l'ouverture ou le passage en distanciel de formations diplômantes complètes (diplôme d'établissement, licence, master). Il existe quatre modalités selon les besoins et les publics potentiels : deux modalités hybrides et deux modalités distancielles (voir Chapitre 3. Catégories de formations à distance).  
Ex. Notre équipe souhaite ouvrir un DL (diplôme de langue) à distance.
- (2) Projets individuels s'inscrivant dans une démarche modulaire. Il s'agit de l'hybridation cohérente de quelques EC au sein d'un diplôme (voir Chapitre 4. Catégories d'hybridation).  
Ex. Je souhaite transformer un de mes cours en distanciel.
- (3) Tout autre projet s'inscrivant dans le cadre de l'innovation en pédagogie numérique, notamment sur les langues peu dotées et les enjeux relatifs à la transition écologique et au développement soutenable dans les aires de spécialisation de l'Inalco (voir Chapitre 4. Catégories d'hybridation).  
Ex. Je souhaite créer un MOOC.

#### Attention :

**La création d'un nouveau cours** n'est envisageable que par la suppression d'un autre cours représentant un volume horaire équivalent, **sous réserve de validation en CFVE (Conseil des formations et de la vie étudiante) en amont.**

**La création d'une nouvelle formation à distance** n'est envisageable que par transformation complète d'une formation en présentiel existante, ou que si elle peut assurer une autonomie financière pour son fonctionnement (coûts d'enseignement inférieurs à 50% des recettes constituées des frais d'inscription des étudiants) **sous réserve de validation de la CFVE en amont.**

Les projets d'hybridation de cours existants ou de transformation d'un ensemble de cours existants afin d'ouvrir une formation entièrement à distance peuvent être déposés directement lors de la campagne AHFLO'.

Les dossiers comprennent obligatoirement un avis motivé du conseil de département/filière ou de la Commission des transversaux ou de la Commission Formation Master.

Il est important d'anticiper l'obtention de cet avis avant le dépôt du dossier.

### 2.2. Modalités de sélection

Les dossiers de candidature seront instruits par la « Commission pour la pédagogie numérique » (CPN) dont la composition est précisée dans **l'Annexe 1** (page 19).

Les critères de sélection sont les suivants : l'intérêt du projet pour l'établissement, sa cohérence avec l'offre de formation existante au sein des départements ou des filières, la catégorie de l'hybridation, le planning

des rendus, les ressources techniques et humaines envisagées, la disponibilité des unités TICE et Appui à l'enseignement numérique de la DSIRN et bien entendu le budget disponible.

Le résultat du classement établi par la CPN sera validé en CFVE.

### **2.3. Suivi des projets et rétribution**

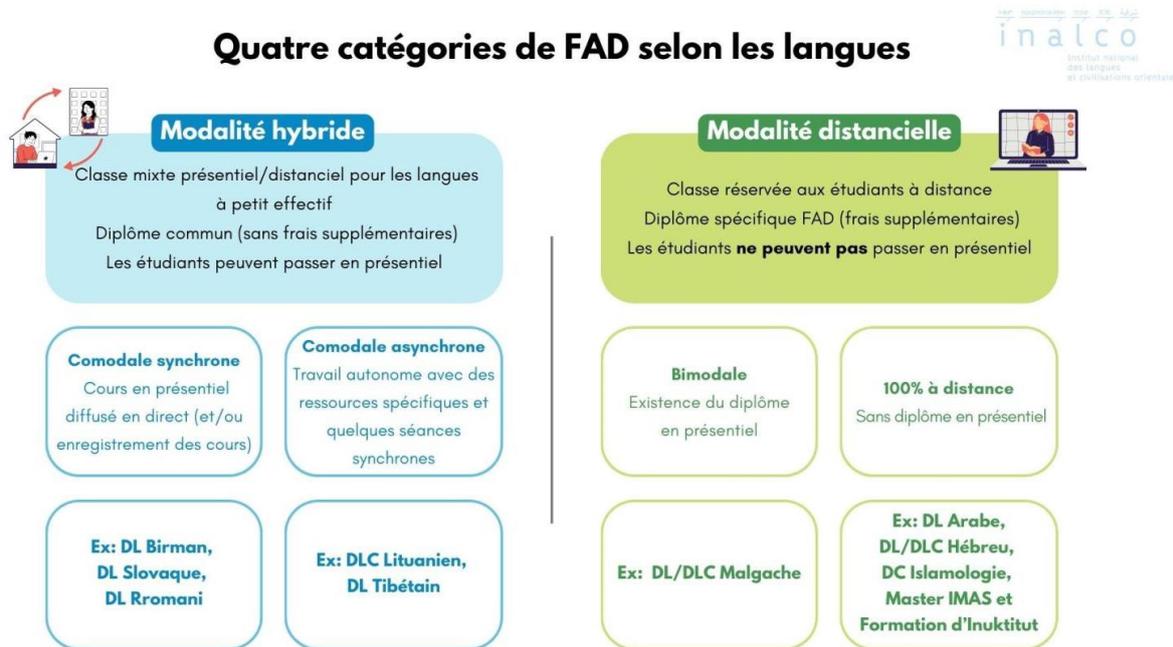
Les équipes dont les projets ont été retenus par la CPN pourront bénéficier, en fonction de leur autonomie et des besoins identifiés, d'un appui de l'unité TICE-DSIRN pour la réalisation de ressources audiovisuelles ou d'un accompagnement de l'unité Appui à l'enseignement numérique-DSIRN pour la production-médiatisation de leur parcours en ligne.

Les projets bénéficieront d'un soutien financier selon le « Référentiel d'équivalences horaires » pour ce qui concerne la réalisation des ressources numériques et le suivi d'étudiants à distance.

Si le projet nécessite des prestations externes (graphistes, artistes, etc.), une aide financière pourra être proposée.

## 3. Catégories de formations à distance

Il existe quatre modalités pour les formations à distance : **deux modalités hybrides et deux modalités distancielles**.



### 3.1. Deux modalités hybrides

La modalité hybride consiste à donner la possibilité de suivre à distance (synchrone ou asynchrone) les cours donnés en présentiel. Il n'y a donc aucune création, ni de nouveau cours, ni de groupe supplémentaire. Cette modalité est réservée aux **formations à petits effectifs**.

Les étudiants n'ont **aucun frais d'inscription spécifique EAD** et sont libres de **changer de mode de suivi**, présentiel ou distanciel, en cours de semestre. Cette modalité flexible permet notamment aux langues à petits effectifs de toucher de nouveaux publics sans contrainte sur le nombre d'inscrits, ni besoin de moyens supplémentaires pour le fonctionnement. Le dispositif AHFLO' aide à créer des ressources numériques nécessaires pour permettre aux étudiants de suivre correctement à distance ces cours existants.

#### 3.1.1. Comodal synchrone

Le cours est assuré en présentiel tout en étant diffusé en direct en visioconférence (cours hybrides synchrones), avec éventuellement une mise en ligne dans un second temps de l'enregistrement audio ou vidéo du cours sur une plateforme numérique.

Exemple : DL Birman, DL Estonien, DL Rromani, DL Slovaque

#### 3.1.2. Comodal asynchrone

Le même cours est dispensé en même temps pour les groupes en présentiel et pour les groupes en distanciel asynchrone. Indépendamment de la modalité de suivi du cours (présentiel ou distanciel asynchrone), les acquis doivent être équivalents.

Les étudiants à distance travaillent avec les ressources et les activités disponibles sur l'espace Moodle. Quelques séances spécifiques peuvent être alors proposées en synchrone (leurs nombre et fréquence dépendent de la nature de l'enseignement).

Exemple : DL Lituanien, DL Tibétain

## 3.2. Deux modalités distancielles

Le diplôme proposé est spécifiquement conçu pour la formation à distance (EAD), ce qui implique des modalités particulières. Les étudiants inscrits dans ce cadre doivent s'acquitter de **frais supplémentaires liés à l'EAD**. Les apprenants à distance s'appuient principalement sur les ressources et activités mises à leur disposition sur la **plateforme Moodle**. Ils peuvent également bénéficier de quelques séances synchrones, notamment en visioconférence, afin de compléter leur apprentissage.

### 3.2.1. Bimodale

La modalité bimodale consiste à créer des cours dédiés à l'enseignement à distance en parallèle de cours existant en présentiel. Ces cours à distance sont alors considérés comme des cours **indépendants** (avec des codes différents de ceux en présentiel). Ce dispositif permet aux étudiants de choisir en début d'année de suivre leurs cours en présentiel ou en distanciel. Il est toutefois nécessaire d'évaluer l'impact financier dans le cas impliquant la création d'un ou de groupes supplémentaires. Le **changement** entre présentiel et distanciel est **impossible** en cours d'année (pour la formation bimodale).

Parallèlement aux cours à distance, les cours sont également délivrés en présentiel pour les étudiants en présentiel. Les cours en présentiel et en distanciel portent donc deux codes différents, deux pages Moodle différentes et délivrent deux diplômes distincts.

Indépendamment de la modalité de suivi du cours (présentiel ou distanciel), les acquis doivent être équivalents.

Exemple : DL/DLC Malgache

### 3.2.2. 100% à distance (EAD uniquement)

La dernière catégorie concerne une formation ouverte uniquement en distanciel. Elle peut alors, soit remplacer une formation qui existait en présentiel, soit faire l'objet d'une demande de création qui devra être examinée et validée en amont.

Le cours est délivré exclusivement à distance.

Exemple : DL Arabe, DL Hébreu, DC Islamologie, IMAS, FAD Inuktitut

## 4. Catégories d'hybridation

Le « Référentiel d'équivalences horaires » définit cinq catégories d'hybridation.

Catégorie	Description
<p><b>Catégorie 1 :</b> Cours synchrone</p>	<p>Le cours est assuré en présentiel et/ou diffusé en direct en visioconférence.</p> <p>L'espace Moodle du cours contient les « <b>ressources minimales</b> » composées des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le syllabus du cours (objectifs, méthodologie, programme hebdomadaire, évaluation et validation, bibliographie);</li> <li>les documents utilisés en présentiel (textes, images, audio, vidéo), éventuellement l'enregistrement vidéo ou audio du cours en présentiel;</li> <li>au moins deux activités d'auto-évaluation avec correction (quiz, exercices, devoirs), éventuellement des activités complémentaires (par ex. sondages Kahoot);</li> <li>un forum d'information;</li> <li>un dispositif permettant le retour d'expérience des étudiants.</li> </ul>
<p><b>Catégorie 2 :</b> Cours asynchrone</p>	<p>Le cours est basé sur des ressources asynchrones, accompagnées éventuellement de quelques séances en synchrone (en fonction de la nature de l'enseignement).</p> <p>L'espace Moodle contient les <b>ressources minimales</b> (cf. catégorie 1) avec en plus <b>des ressources et des activités pour chaque séance en asynchrone</b> (par ex. des ressources vidéos et/ou audios <u>scénarisées</u>). Les enregistrements du cours en présentiel ne sont pas considérés comme une création de ressource.</p> <p>L'enseignant assure un suivi individuel des étudiants en distanciel (soutien pédagogique, méthodologique, motivationnel, technique).</p>
<p><b>Catégorie 3 :</b> Cours « panaché » (enseignement mixte, « blended learning »)</p>	<p>Le cours est organisé en alternant, de manière scénarisée et pour l'ensemble des étudiants, les séances en présentiel et en distanciel asynchrone.</p> <p>Les étudiants viennent par exemple sur place 2 semaines sur 3, et la troisième semaine, ils travaillent chez eux de façon autonome avec des ressources et des exercices fournis par les enseignants.</p> <p>Le distanciel est basé sur des ressources asynchrones.</p> <p>Le volume de travail demandé aux étudiants pour une séance en distanciel est équivalent à une séance en présentiel et au travail personnel qu'elle implique.</p> <p>L'espace Moodle du cours contient les <b>ressources minimales</b> (cf. catégorie 1) avec, en plus, des ressources et des activités pour un travail en asynchrone.</p> <p>L'enseignant assure un suivi individuel des étudiants pour les activités en distanciel asynchrone (soutien pédagogique, méthodologique, technique).</p>
<p><b>Catégorie 4 :</b> MOOC (Massive Open Online Course) et SPOC (Small Private Open Course)</p>	<p>Le cours est délivré exclusivement à distance.</p> <p>L'espace du cours contient les ressources et les activités pour un travail en asynchrone.</p> <p>L'enseignant anime le forum de discussion dans lequel il répond aux questions des étudiants. Pour les SPOC proposés sur la plateforme Moodle interne à l'Inalco, il peut éventuellement proposer un calendrier de séances délivrées en synchrone, collectives ou individuelles (la demande doit être examinée et validée par le VP Numérique en amont).</p>
<p><b>Hors catégorie :</b> Élaboration d'outils ou de ressources pédagogiques spécifiques</p>	<p>Les projets pédagogiques numériques dont le livrable est l'intégration d'une ressource ou d'un outil pédagogique original et innovant participant à la transformation numérique d'un enseignement particulier (par ex. un lexique audio numérique, un corpus de textes pédagogiques annotés et accessibles sous format numérique, un générateur d'exercices de langue, etc.).</p> <p>Les projets soumis doivent démontrer la pertinence de la ressource pour l'enseignement en question.</p>

## 5. Élaboration des ressources et rémunération

Le Référentiel définit le principe de rémunération pour l'élaboration des ressources numériques selon les types de projet :

- Pour un cours « asynchrone » (Catégorie 2, voir 5.1.)
- Pour un cours « panaché » (Catégorie 3, voir 5.2.)
- Pour un MOOC ou un SPOC (Catégorie 4, voir 5.3)
- Pour l'élaboration d'outils ou de ressources pédagogiques spécifiques (Hors catégorie, voir 5.4)

Les cours « synchrones » (Catégorie 1) ne font pas l'objet d'une rémunération spécifique.

### 5.1. Pour un cours « asynchrone » (Catégorie d'hybridation 2)

Il s'agit d'une **création des ressources minimales complétées de ressources et activités pour chaque séance** (par ex. des ressources vidéos et/ou audios scénarisées). Les enregistrements du cours en présentiel ne sont pas considérés comme une création de ressource.

La rémunération est payée en une fois équivalente à 2 fois la durée du cours (**coefficient : 2**).

Exemple :

- 24 HETD pour un EC de 12 HETD
- 36 HETD pour un EC de 18 HETD
- 48 HETD pour un EC de 24 HETD

Le financement pour une **mise à jour des ressources** peut être demandé au bout de 4 ans. La demande doit être déposée lors d'un appel AHFLO' pour être examinée. La rémunération est équivalente à ½ de la durée du cours (**coefficient : 0,5**).

### 5.2. Pour un cours « panaché » (Catégorie d'hybridation 3)

Il s'agit d'une création de ressources asynchrones sur lesquelles se basent les séances en distanciel pour le cours « panaché » : les ressources minimales complétées de ressources et activités pour les séances en distanciel asynchrone.

La rémunération pour l'élaboration est payée en une fois pour les séances à distance équivalente au nombre d'heures transformées en distanciel (**coefficient : 1**).

Exemple : un cours de 12 HETD dont 8 heures en présentiel et 4 heures à distance : rémunération de 4 HETD

### 5.3. Pour un MOOC (Massive open online course) ou un SPOC (Small private open course) (Catégorie d'hybridation 4)

Il s'agit de la création de ressources et activités pour un dispositif d'apprentissage entièrement en asynchrone.

La rémunération est payée en une fois équivalente à trois fois la durée du cours (**coefficient : 3**) et à partager entre les membres de l'équipe pédagogique. Le référentiel prévoit 2 heures/semaine pour les bêta-testeurs (vacations Type III).

Exemple :

- 72 HETD pour un MOOC « Kit de contact en langues orientales » (24 HETD)

Les MOOCs « Kit de contact en langues orientales » sont constitués de 5-7 semaines d'apprentissage avec 5h-10h/semaine de travail étudiant nécessaire. Ils sont conçus comme un enseignement équivalent à 24 HETD avec 4 ECTS. Le suivi sur le forum dure de 7 à 10 semaines.

## 5.4. Élaboration d'outils ou de ressources pédagogiques spécifiques (Hors catégorie)

Les projets pédagogiques numériques dont le livrable est l'intégration d'une ressource ou d'un outil pédagogique original et innovant participant à la transformation numérique d'un enseignement particulier (par exemple : un lexique audio numérique, un corpus de textes pédagogiques annotés et accessibles sous format numérique, un générateur d'exercices de langue, etc.).

Les projets soumis doivent démontrer la pertinence de la ressource pour l'enseignement en question.

La rémunération est définie en fonction du projet et dans la limite de 96 HETD.

## 6. Conditions d'ouverture et rémunération pour l'enseignement et le suivi des étudiants

Le Référentiel définit le principe de rémunération pour l'enseignement et le suivi des étudiants. On distingue d'abord deux grands types d'enseignement :

- **Formation à distance** : toute formation à distance doit être auto-financée par les inscriptions étudiantes qu'elle génère. Son ouverture est donc conditionnée à ce principe. La rémunération de l'enseignant est imputée sur le budget EAD (voir 6.1).
- **Cours à distance isolés** dans un format en présentiel : la rémunération sera calculée en fonction de catégorie (voir 6.2).

### 6.1. Formation à distance

#### 6.1.1. Formation « comodale synchrone »

Le cours a lieu en présentiel en étant diffusé en direct en visioconférence (distanciel synchrone). La classe est donc mixte, composée d'étudiants en présentiel et en distanciel.

Aucune rémunération supplémentaire spécifique n'existant, l'enseignant effectue le suivi dans le cadre des heures d'enseignement en présentiel.

#### 6.1.2. Formation « comodale asynchrone »

Les étudiants à distance travaillent avec les ressources et les activités disponibles sur l'espace Moodle. Quelques séances en synchrone (visioconférence) spécifiques peuvent être proposées (leurs nombre et fréquence dépendent de la nature de l'enseignement).

Quelques heures supplémentaires pour le suivi des étudiants à distance peuvent être demandées. Une enveloppe **par formation** sera alors attribuée selon le nombre d'inscrits (voir l'**Annexe 2**, le tableau B\_ Annexe du référentiel, page 19). Ces heures d'enseignement supplémentaires sont imputées sur le budget EAD.

S'il n'y a aucun inscrit en présentiel, les heures de cours en présentiel ne doivent pas être incluses dans le service de l'enseignant. L'enseignant est rémunéré dans ce cas uniquement pour le suivi des étudiants à distance.

#### 6.1.3. Formations « bimodale » et « 100% à distance »

Les formations bimodale et 100% à distance proposent des cours réservés aux étudiants en distanciel.

Lors de la création d'une formation, le nombre minimum d'inscrits est défini selon le volume total d'enseignement.

**Cours synchrone : 1 heure = 1 HETD**

**Cours asynchrone : coefficient 0,3**

Si le nombre d'inscrits est inférieur au nombre défini :

- soit la formation passe en comodal
- soit le nombre d'heures d'enseignement est ajusté selon le nombre d'inscrits

Le responsable de la formation doit indiquer le nombre d'heures d'enseignement supplémentaires dans le tableau de services prévisionnels du département.

L'ajustement du nombre d'heures à la rentrée peut être réalisé selon le nombre d'inscrits. Les heures d'enseignement sont imputées sur le budget EAD.

## 6.2. Cours à distance isolé (dans une formation en présentiel)

### 6.2.1. Cours synchrone (Catégorie 1)

Un cours assuré en présentiel et/ou diffusé en direct en visioconférence.

**1 heure du cours = 1 HETD**

Le responsable de la formation doit indiquer le nombre d'heures d'enseignement dans le tableau de services prévisionnels du département.

Les heures d'enseignement sont imputées sur le budget du département.

Dans le cas d'un cours comodal (classe mixte présentielle/distancielle), aucune rémunération supplémentaire n'est ajoutée : l'enseignant effectue le suivi dans le cadre des heures d'enseignement en présentiel.

### 6.2.2. Cours asynchrone (Catégorie 2)

Un cours asynchrone consiste en un travail autonome des étudiants avec les ressources numériques disponibles sur Moodle.

Le suivi comprend :

- l'évaluation ;
- les réponses régulières aux questions des étudiants dans le forum de l'espace cours ;
- et/ou l'organisation d'une ou deux réunions synchrones de questions-réponses.

**Coefficient : 0,3**

Le responsable de la formation doit indiquer le nombre d'heures d'enseignement (avec un coefficient 0,3) dans le tableau de services prévisionnels du département.

Les heures d'enseignement sont imputées sur le budget du département.

Dans le cas d'un cours comodal (classe mixte présentielle/distancielle), aucune rémunération supplémentaire n'est ajoutée : l'enseignant effectue le suivi dans le cadre des heures d'enseignement en présentiel.

### 6.2.3. Cours « panaché » (Catégorie 3)

Un cours panaché réside en une alternance scénarisée de séances en présentiel et de séances en distanciel pour l'ensemble des étudiants.

Aucune rémunération supplémentaire spécifique n'existant, l'enseignant effectue le suivi dans le cadre des heures d'enseignement en présentiel.

#### **6.2.4. Modération d'un MOOC (Massive open online course) ou d'un SPOC (Small private open course) (Catégorie 4)**

L'enseignant anime le forum de discussion où il répond aux questions des étudiants. Pour les SPOC proposés sur la plateforme Moodle interne à l'Inalco, il peut éventuellement proposer un calendrier de séances délivrées en synchrone, collectives ou individuelles (la demande doit être validée par le VP Numérique en amont).

Le planning des MOOC est défini selon la politique stratégique de l'établissement en prenant en compte les demandes des enseignants.

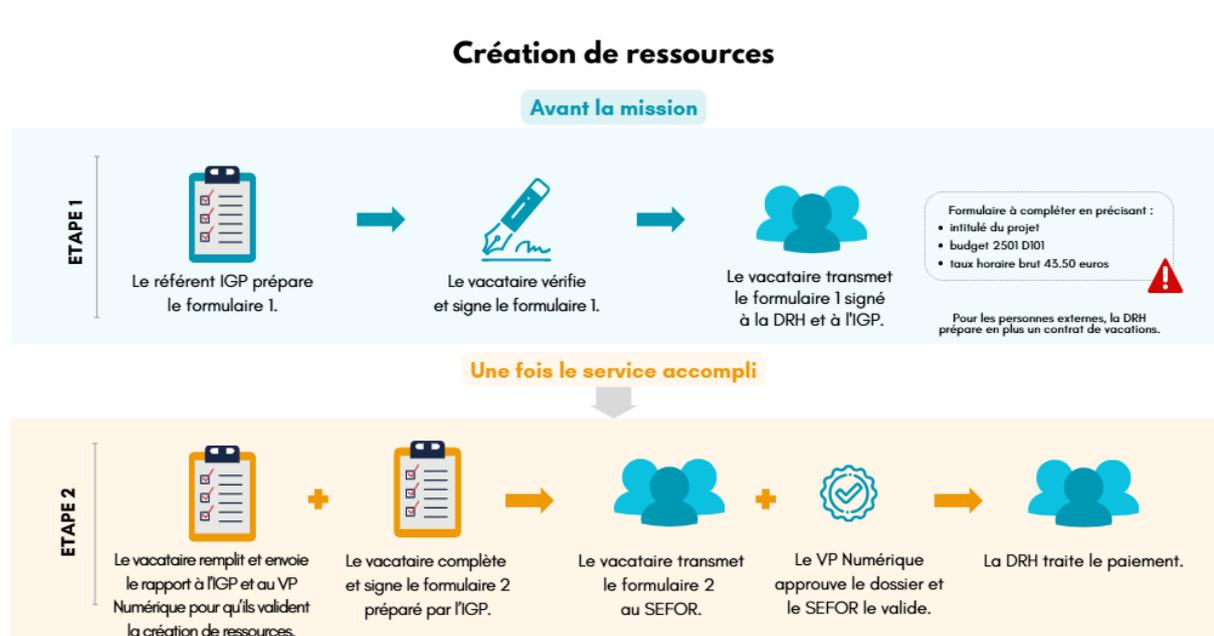
Le référentiel prévoit 2 heures (vacations Type III) par semaine de modération pour les MOOC, ou 1 HETD par semaine pour les SPOC, à partager entre les personnes qui réalisent le suivi du forum.

Le formulaire de paiement pour les MOOC est préparé par les ingénieurs pédagogiques qui valident le travail effectué. Les heures de modération et de bêta-test sont budgétisées dans les dépenses EAD.

## 7. Procédure de paiement

### 7.1. Création de ressources (Formulaires « Ressources »)

Le processus de paiement lié à la création de ressources dans le cadre du projet accepté par l'AHFLO' s'effectue en deux étapes : **avant la mission** et **après l'accomplissement du service**.



#### Étape 1 : Avant la mission

1. Le référent IGP prépare le formulaire 1.
2. Le vacataire vérifie et signe le formulaire 1.
3. Le vacataire transmet le formulaire 1 signé à la DRH et à l'IGP.

#### Remarque :

- Le formulaire doit préciser l'intitulé du projet.
- Le budget à mentionner est 2501 D101.
- Le taux horaire brut appliqué se réfère au montant de « Enseignement-TD » (43,50 euros brut pour l'année 2025).
- Pour les personnes externes, la DRH établit en plus un contrat de vacances.

#### Étape 2 : Une fois le service accompli

1. Le vacataire remplit et envoie le rapport à l'IGP et au VP Numérique pour qu'ils valident la création des ressources.
2. Le vacataire complète et signe le formulaire 2 préparé par l'IGP.
3. Le vacataire transmet le formulaire 2 au SEFOR.
4. Le VP Numérique approuve le dossier et le SEFOR le valide.
5. La DRH traite le paiement.

## 7.2. Heures complémentaires (Formulaire « HC »)

Le paiement des heures complémentaires lié à l'enseignement à distance suit un processus en **deux étapes**, qui commence avant la rentrée universitaire et se finalise après l'accomplissement du service.



### Étape 1 : Avant la rentrée universitaire

1. Le responsable de formation prépare le service prévisionnel avec le gestionnaire de l'EAD sur la base de nombre d'inscrits de l'année précédente (n-1), et renseigne les informations nécessaires dans le tableau de service prévisionnel du département ou de la filière.
2. Le responsable de formation transmet ce tableau au SEFOR.

**Remarque :** Pour les formations comodales, le nombre d'heures complémentaires sera calculé en septembre en fonction du nombre d'effectifs.

### Étape 2 : Une fois le service accompli

1. L'enseignant complète et signe le formulaire HC.
2. Le SEFOR appose son visa.
3. Le formulaire est ensuite approuvé et signé par le responsable de formation et le directeur du département/filière.
4. Enfin, le SEFOR transmet le formulaire à la DRH pour traitement du paiement.

### Remarques :

(1) Le formulaire doit préciser :

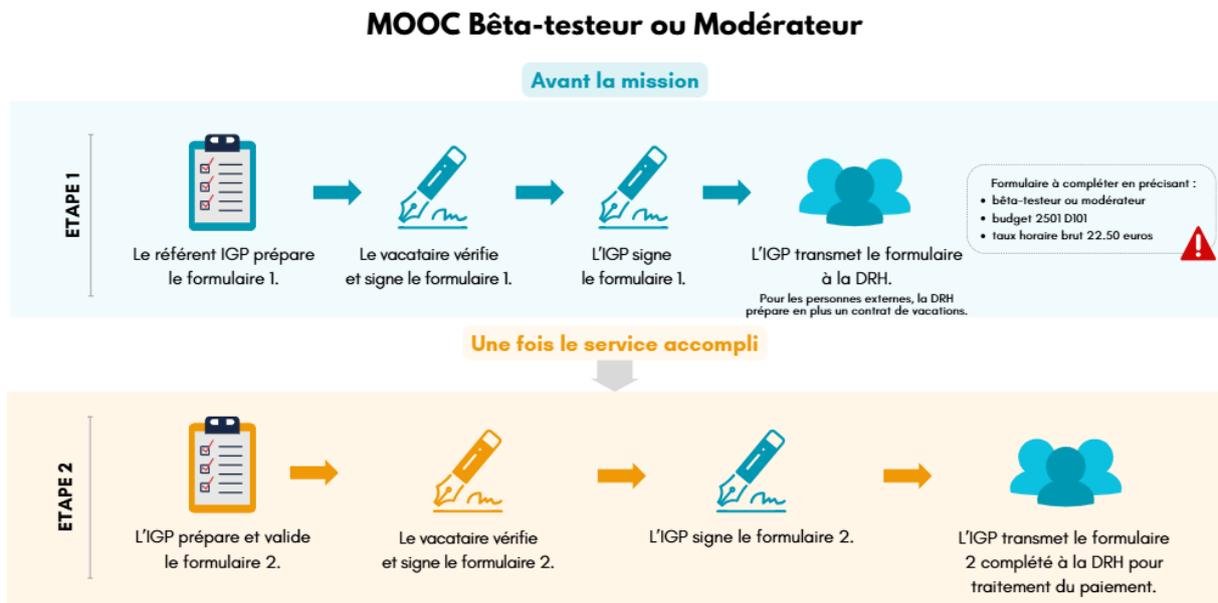
- Le code et l'intitulé du cours concerné.
- Le nombre exact d'heures effectuées.

(2) Le nombre d'heures peut être ajusté selon le nombre d'inscrits en septembre par le VP Numérique.

**Remarque :** Voir le formulaire HC dans l'Annexe 6, page 24.

## 7.3. MOOC Bêta-testeurs ou Modérateurs (Formulaires « Modérateurs »)

Le processus de paiement des bêta-testeurs ou modérateurs s'effectue en deux étapes : avant la mission (formulaire 1-engagement) et après la réalisation du service (formulaire 2-service fait).



### Étape 1 : Avant la mission

1. Le référent IGP prépare le formulaire 1.
2. Le vacataire vérifie et signe le formulaire 1.
3. L'IGP signe également le formulaire 1.
4. L'IGP transmet le formulaire complété à la Direction des Ressources Humaines (DRH).

### Remarque :

- Le formulaire doit préciser si la mission concerne un bêta-testeur ou un modérateur.
- Le budget à mentionner est 2501 D101.
- Le taux horaire brut appliqué est de type 3 (exemple : 22,50 euros brut pour l'année 24-25).
- Pour les personnes externes, la DRH établit également un contrat de vacations.

### Étape 2 : Une fois le service accompli

1. L'IGP prépare et valide le formulaire 2.
2. Le vacataire vérifie et signe le formulaire 2.
3. L'IGP signe ensuite le formulaire 2.
4. Enfin, l'IGP transmet le formulaire 2 complété à la DRH pour traitement du paiement.

## 8. Accessibilité numérique

Toute demande d'aménagement aux services numériques doit être coordonnée par la Mission Handicap - Service de la Réussite et de la Vie Étudiante (REVE).

Type d'handicap	Symptôme	Impact	Proposition
 <p><b>Le handicap moteur / la déficience motrice</b></p>	<p>Il s'agit de l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs (difficultés pour se déplacer, conserver ou changer une position, prendre et manipuler, effectuer certains gestes).</p>	<p>Certaines déficiences motrices d'origine cérébrale peuvent également provoquer des difficultés pour s'exprimer, sans altération des capacités intellectuelles.</p> <p>Les personnes ayant des troubles moteurs peuvent aussi avoir du mal à interagir efficacement avec les écrans tactiles des tablettes ou des smartphones.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à disposition des <b>outils de dictée</b> ou des fonctions de dictée pour permettre aux étudiants d'interagir facilement avec les outils numériques.</li> <li>• <b>Numériser les documents</b> et les rendre accessibles en ligne, sous forme de fichiers PDF, vidéos, ou formats numériques adaptés.</li> <li>• Proposer des <b>sessions d'apprentissage plus courtes et plus fréquentes</b>, permettant des pauses régulières pour éviter la surcharge physique.</li> </ul>
 <p><b>Le handicap visuel / la déficience visuelle</b></p>	<p>Le handicap visuel concerne les personnes aveugles ou non-voyantes, mais aussi, dans la majorité des cas, les personnes malvoyantes. Dans certains métiers, une personne daltonienne peut être reconnue comme en situation de handicap au travail.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les personnes ayant un handicap visuel peuvent avoir des difficultés à lire les documents, les supports de cours, ou les interfaces des plateformes d'apprentissage en ligne (si la taille du texte, la police ou les couleurs ne sont pas adaptées).</li> <li>• Les documents PDF ou les images non accompagnées de textes alternatifs (comme des descriptions d'images) peuvent être inaccessibles.</li> <li>• Les images et graphiques utilisés dans la formation peuvent ne pas être interprétés correctement par les outils de lecture d'écran.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les vidéos doivent être <b>accompagnées de sous-titres, de transcriptions textuelles ou d'audiodescriptions</b> pour être accessibles aux étudiants malvoyants.</li> <li>• Les informations visuelles importantes doivent être accompagnées de <b>descriptions textuelles détaillées</b>.</li> <li>• La conception d'une plateforme de formation en ligne doit intégrer des principes d'ergonomie numérique, comme la possibilité <b>d'ajuster la taille du texte, d'utiliser un contraste élevé</b> ou d'offrir un mode « accessible » qui supprime ou simplifie les éléments visuels inutiles.</li> <li>• Utiliser des outils <b>compatibles avec les lecteurs d'écran</b> et en garantissant la clarté et la simplicité des interfaces.</li> </ul>
 <p><b>Le handicap auditif / la déficience auditive</b></p>	<p>Les handicaps auditifs vont de la malentendance à la surdit�, la perte auditive totale �tant plut�t rare. Comme pour le handicap visuel, la plupart des d�ficients auditifs poss�dent des "restes auditifs" pour lesquels les proth�ses auditives apportent une r�elle amplification.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les vid�es ou enregistrements audio sans sous-titres ou transcriptions textuelles sont inaccessibles pour les �tudiants ayant une d�ficience auditive. Cela peut limiter leur compr�hension du contenu, notamment s'il y a des informations cruciales transmises uniquement par voie sonore.</li> <li>• Lors de sessions en ligne synchrones (comme des vid�oconf�rences ou des discussions en temps r�el), les</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les vid�es et les enregistrements audios, il est important de fournir <b>des sous-titres synchronis�s et des transcriptions compl�tes</b> du contenu. Cela permet de rendre les ressources multi-m�dia accessibles aux �tudiants ayant un handicap auditif.</li> <li>• L'usage de dispositifs tels que <b>des amplificateurs auditifs, des appareils de soutien � la lecture labiale, ou des applications de sous-titrage en temps r�el</b> peut am�liorer l'exp�rience d'apprentissage.</li> </ul>

		étudiant ayant le problème auditif auront du mal à suivre les échanges si aucune transcription en temps réel, sous-titrage ou interprétation en langue des signes n'est fournie.	
 <p><b>Le handicap psychique / les troubles psychiques</b></p>	<p>Le handicap psychique est la conséquence d'une maladie psychique (phobie, anxiété généralisée, peur panique, agoraphobie, trouble obsessionnel compulsif (TOC), bipolarité...). Il peut être durable ou épisodique et peut apparaître à tout âge. Il existe différentes classifications des troubles psychiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Problèmes de concentration et de mémoire</li> <li>• Problèmes d'organisation et de gestion du temps</li> <li>• Difficulté d'adaptation au format en ligne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Diviser le contenu pédagogique en petites unités</b> pour éviter la surcharge cognitive et rendre l'apprentissage plus digeste.</li> <li>• <b>Intégrer des outils de gestion du temps</b> sur la plateforme d'apprentissage (calendrier interactif, rappels automatiques pour les devoirs, les évaluations et les lectures).</li> <li>• <b>Offrir des séances de groupe de soutien ou de discussion en ligne</b> pour les étudiants qui rencontrent des difficultés similaires.</li> </ul>
 <p><b>Le handicap mental / la déficience intellectuelle</b></p>	<p>La déficience mentale est une réduction des facultés intellectuelles qui prend des formes très variables. Elle se caractérise par une difficulté à comprendre, un faible contrôle de l'affectivité, un développement psychologique plus ou moins perturbé associé à des difficultés d'ordre spatio-temporel.</p>	<p>Les personnes avec un handicap mental peuvent avoir un rythme d'apprentissage plus lent, ce qui peut rendre difficile le suivi d'un programme de formation standard, où la progression est souvent linéaire et rapide.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Simplifier le langage et les concepts. Utiliser des <b>explications claires, concises, et illustrées</b>, avec des exemples concrets et des métaphores adaptées.</li> <li>• Proposer un <b>plan de travail détaillé avec des étapes claires et des tâches décomposées</b>, accompagnées de rappels fréquents sur la progression.</li> </ul>
 <p><b>Les troubles de santé invalidante</b></p>	<p>Toutes les maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses (diabète, hémophilie, sida, cancer, hyperthyroïdie, etc.) peuvent entraîner une restriction d'activité (motrice, quantité de travail à accomplir, durée de l'intensité pour le réaliser) ou des contraintes plus ou moins importantes.</p>	<p>Les troubles de santé invalidants, en particulier les maladies chroniques ou auto-immunes, peuvent entraîner une fatigue sévère et persistante, ce qui rend difficile la concentration et l'engagement dans l'apprentissage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer un apprentissage flexible avec <b>des modules de courte durée et des pauses régulières</b>.</li> <li>• Utiliser <b>des vidéos, des audios, des animations et d'autres formats interactifs</b> pour rendre l'apprentissage plus dynamique.</li> </ul>

## Annexes

### Annexe 1 - Composition du « Comité pour la pédagogie numérique » (CPN)

---

Pour la durée de l'accréditation et/ou du mandat :

- vice-président(e) délégué(e) aux formations
- vice-président(e) délégué(e) au numérique
- étudiant(e) délégué(e) CFVE
- deux enseignant(e)s-chercheurs représentant(e)s CFVE
- directeur(ice) Direction du système d'information et des ressources numériques (DSIRN)
- responsable de l'unité « TICE et usages numériques »
- responsable de l'unité « Appui à l'enseignement numérique »
- directeur(ice) Scolarité
- directeur(ice) SEFOR

### Annexe 2 - Tableaux mentionnés dans l'annexe du Référentiel

---

#### B. Nombre d'heures accordées selon le nombre d'inscrits pour une formation comodale (par formation, par semestre)

Nb inscrits	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
HETD (heures / semestre)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
ou Tutorat (heures / semestre)	2	5	7	9	12	14	16	19	21	23

#### C. Nombre d'heures accordées selon le nombre d'inscrits pour les formations bimodale et 100% à distance (par formation, par semestre)

Nb inscrits	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
HETD (heures / semestre)	3	5	8	10	13	15	18	20	23	25
ou Tutorat (heures / semestre)	6	11	17	23	29	34	40	46	52	57

## Annexe 3 - Modalités de publication des ressources pédagogiques rémunérées et les droits d'auteur

---

En fonction du type de la formation (initiale, MOOC, SPOC), les ressources pédagogiques seront publiées sur les LMS (Learning Management System) suivants :

- la plate-forme MOODLE (formation initiale) dans l'espace de cours dédié (accès restreint aux étudiants de l'Inalco)
- la plate-forme MOODLE de la formation continue dans l'espace de cours dédié (accès restreint aux stagiaires de la formation continue de l'Inalco)
- la plate-forme MOODLE+
- la plate-forme FUN (France Université Numérique) pour les MOOCs (accès gratuit ouvert à tous)
- la plate-forme FUN-Campus pour les projets avec une visée de mutualisation (accès ouvert aux enseignants et aux étudiants d'autres établissements après validation de la demande par le responsable pédagogique du projet)

Par défaut, les ressources conçues dans le cadre d'un projet rémunéré seront publiées avec la licence ouverte Creative Commons BY-NC-ND (voir [CC BY-NC-ND 3.0 FR](#)) : Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification – Partage et distribution autorisée (le contenu du cours reste protégé par le droit de la propriété intellectuelle ou toute autre loi applicable, toute utilisation de l'œuvre autre que celle autorisée par cette licence est réservée).

En cas de refus de l'enseignant d'adopter la licence Creative Commons et/ou pour toute exploitation financière des ressources au sein de la formation continue, un contrat spécifiant les droits et les obligations des deux parties sera requis entre le ou les auteurs du projet et l'établissement.

Les ressources produites dans le cadre d'un projet rémunéré mentionneront le nom de l'enseignant, l'intitulé de l'enseignement, la licence choisie et elles seront estampillées avec le logo de l'Inalco.

Les ressources pédagogiques tierces utilisées au sein d'un module d'enseignement doivent respecter la législation en vigueur sur les droits d'utilisation de ressources et exception pédagogique.

## **Annexe 4 - Niveaux de l'appui en ingénierie pédagogique TICE**

---

En fonction de l'autonomie de l'équipe pédagogique en matière d'élaboration des ressources numériques, leur intégration sur les LMS et leur exploitation, trois niveaux d'assistance effectuée par la cellule Appui à l'enseignement numérique (ingénieurs pédagogiques - IGP) sont définis :

- niveau 1 – Aucune autonomie de l'équipe pédagogique sur l'élaboration et l'intégration des ressources et activités pédagogiques sur Moodle et la mise à jour des contenus. Formation et accompagnement important ou intégration/ médiatisation effectuée par les ingénieurs pédagogiques.
- niveau 2 – Autonomie partielle de l'équipe pédagogique sur l'élaboration et l'intégration des ressources et activités pédagogiques et la mise à jour des contenus. Besoin faible de formation, besoin important d'accompagnement.
- niveau 3 – Autonomie complète de l'équipe pédagogique sur l'élaboration et l'intégration des ressources et activités pédagogiques et la mise à jour des contenus. Aide à l'intégration ponctuelle. Besoin d'accompagnement à la marge uniquement.

Pour les projets retenus, ces niveaux déterminent la mise en place d'un plan de formation éventuel, nécessaire pour l'élaboration des ressources.

# Annexe 5 - Répertoire des ressources pédagogiques numériques

---

## 1. Éléments pour l'appropriation du dispositif numérique

- un syllabus :
  - les informations administratives du cours
  - les prérequis
  - les objectifs du cours
  - les compétences devant être acquises à l'issue du cours
  - les modalités précises d'évaluation
  - les attendus planifiés
  - la méthodologie de travail attendue
  - les règles de fonctionnement du cours
  - une bibliographie et/ou des liens vers ressources complémentaires
- un accompagnement à l'appropriation du dispositif en ligne
- une évaluation du dispositif par les étudiants.
- un calendrier de séances délivrées en synchrone, individuelles ou collectives, éventuellement mises en place à destination des étudiants à distance

## 2. Transmission des savoirs

- Texte (html, pdf)
  - produit par l'enseignant
  - documents tiers utilisés par l'enseignant dans le respect de la réglementation en vigueur
  - ressources textuelles complexes (par ex. livre numérique)
- Images, schéma, cartes
  - produit par l'enseignant
  - documents tiers utilisés par l'enseignant dans le respect de la réglementation en vigueur
- PPT du cours
  - statique
  - commenté avec audio, éventuellement avec animations
- Fichier audio (cours enregistré)
  - cours présentiel enregistré
  - capsules audio scénarisées produites par l'enseignant
  - ressources audio tierces utilisées par l'enseignant dans le respect de la réglementation en vigueur
- Vidéo asynchrone
  - cours présentiel filmé
    - en bloc
    - découpé en modules autonomes
  - capsules vidéo scénarisées produites par l'enseignant
    - screencast (diaporama) avec « talking head »
    - autres (tournage spécifique)
  - ressources vidéo tierces utilisées par l'enseignant dans le respect de la réglementation en vigueur
- Vidéo synchrone (diffusion en direct par visioconférence ou classe virtuelle)
  - captation de l'enseignant

- captation du tableau blanc interactif
- partage des documents

### **3. Compétences, savoir-faire et évaluations**

- exercices autocorrigés (QCM, phrases à trous)
- exercices ouverts avec un retour individualisé (correction, commentaire)
- devoir écrit (composition, traduction, présentation, etc.)
- enregistrement audio de production orale
- enregistrement vidéo
- résolutions de problèmes, travail sur projet, etc.
- activités collaboratives : activités de co-écriture, co-construction, résolution de problèmes collaborative, (wiki, lexique, Padlet, Framapad, etc.)
- autre...

### **4. Interaction**

- asynchrone : forum d'information, forum interactif et collaboratif, mail, réseaux sociaux, etc.
- synchrone : visioconférence, chat
- e-tandem (conversation en ligne)
- consultations, sondages, questionnaires

### **5. Personnalisation et individualisation des parcours**

- paramétrage du LMS pour l'individualisation des parcours d'apprentissage en fonction du profil des apprenants et/ou de leurs acquis au cours de l'apprentissage
- parcours individualisé (jeux de restrictions en fonction des résultats, du profil, etc.)
- ludification (jeux, badges ou équivalent, etc.)

## Annexe 6 – Formulaire Heures complémentaires (HC)



Direction des ressources humaines  
Pôle de gestion des personnels enseignants, administratifs et techniques

### Enseignement à distance - Année universitaire 2025-2026

État des heures complémentaires/vacations  
1<sup>er</sup> SEMESTRE

Nom : ..... Prénom : .....

Département/ Filière / Section : .....

Titulaire Inalco       Contractuel Inalco       Enseignant vacataire

Niveau : <input type="checkbox"/> Diplôme d'établissement <input type="checkbox"/> Licence <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> Autre Formation : <input type="checkbox"/> Bimodal – <input type="checkbox"/> Comodal Modalité : <input type="checkbox"/> Synchrones - <input type="checkbox"/> Asynchrone Type : <input type="checkbox"/> TD – <input type="checkbox"/> Tutorat Code E.C :	Partie réservée à la DRH CR :                      Destination :                      Maximum payable :
--	--

Intitulé de l'enseignement : .....

Semaine	Date <sup>1</sup>	Nombre d'étudiants	Nombre d'heures hebdomadaire	Nombre d'heures équivalent TD <sup>2</sup>
Date				
<b>Congés d'automne</b>				
Date				
<b>Congés</b>				

**TOTAL HEURES EQTD (doit correspondre au nombre d'heures maquette/au tableau de services)** \_\_\_\_\_

Observations éventuelles (remplacements ou interruption de travail non prévus en début d'année, regroupements de cours, etc...) :

**Formulaire à compléter de façon claire et exhaustive. A envoyer : sefor-ead@inalco.fr**

L'enseignant(e) certifie exact l'ensemble des services mentionnés ci-dessus	Visé par le SEFOR / Le responsable de formation	Le(La) directeur(trice) de département / filière / section certifie exact l'ensemble des services mentionnés ci-dessus	Certifié, service fait Pour le Président et par délégation, la vice-présidente en charge du CA et des moyens
Date et signature manuscrite	Date et signature	Date et signature	Date et signature

<sup>1</sup> S'il s'agit d'un cours asynchrone, vous pouvez laisser lundi comme date.  
<sup>2</sup> 1h de cours synchrone = 1h EQTD // 1h de cours asynchrone = 1/3 d'une heure EQTD (cf. Référentiel EAD, voir la Délibération N°CA140325-8)

## Annexe 7 – Accessibilité numérique

L'accessibilité numérique dans l'enseignement à distance est un enjeu majeur qui vise à garantir que tous les étudiants, quel que soit leur handicap, puissent avoir un accès équitable aux ressources éducatives en ligne.

### 1. Principaux types de handicaps concernés



Source : [https://www.handifeels.com/post/les\\_diff%C3%A9rentes-typologies-de-handicap](https://www.handifeels.com/post/les_diff%C3%A9rentes-typologies-de-handicap)

Les différents types de handicaps peuvent interagir avec l'accès aux ressources numériques de manière variée :

#### (1) Le handicap moteur / déficience motrice

Il s'agit de l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs (difficultés pour se déplacer, conserver ou changer une position, prendre et manipuler, effectuer certains gestes).

Certaines déficiences motrices d'origine cérébrale peuvent également provoquer des difficultés pour s'exprimer, sans altération des capacités intellectuelles.

#### (2) Le handicap visuel / la déficience visuelle

Le handicap visuel concerne les personnes aveugles ou non-voyantes, mais aussi, dans la majorité des cas, les personnes malvoyantes. Dans certains métiers, une personne daltonienne peut être reconnue comme en situation de handicap au travail.

Cécité, malvoyance, rétinopathie diabétique ou pigmentaire, glaucome, Dégénérescence Maculaire Liée à l'Age (DMLA), cataracte, daltonisme...

#### (3) Le handicap auditif / la déficience auditive

Les handicaps auditifs vont de la malentendance à la surdité, la perte auditive totale étant plutôt rare. Comme pour le handicap visuel, la plupart des déficients auditifs possèdent des "restes auditifs" pour lesquels les prothèses auditives apportent une réelle amplification. Selon les cas, ce handicap s'accompagne ou non, d'une difficulté à oraliser. Un certain nombre de personnes sourdes utilisent la langue des signes et d'autres, la lecture sur les lèvres (lecture labiale) pour communiquer.

#### (4) Le handicap psychique / les troubles psychiques

Le handicap psychique est la conséquence d'une maladie psychique (phobie, anxiété généralisée, peur panique, agora-phobie, trouble obsessionnel compulsif (TOC), bipolarité...). Il peut être durable ou épisodique et peut apparaître à tout âge. Il existe différentes classifications des troubles psychiques. On distingue classiquement trois grandes entités : névroses, psychoses et autres troubles (par exemple : séquelles de maladies liées à certaines conduites addictives, troubles psychosomatiques, etc.). Névrose, dépression sévère, TOC (Troubles obsessionnels compulsifs), troubles bipolaires, schizophrénie, phobies, trouble anxieux généralisé, addictions, ...

#### (5) Le handicap mental ou déficience intellectuelle

La déficience mentale est une réduction des facultés intellectuelles qui prend des formes très variables. Elle se caractérise par une difficulté à comprendre, un faible contrôle de l'affectivité, un développement psychologique plus ou moins perturbé associé à des difficultés d'ordre spatio-temporel. Selon le degré de handicap, léger ou plus lourd, la personne présentera un degré d'autonomie plus ou moins important et aura besoin d'une attention plus ou moins prévenante.

#### (6) Les maladies chroniques évolutives ou invalidantes / les troubles de santé invalidante

Toutes les maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses (diabète, hémophilie, sida, cancer, hyperthyroïdie, etc.) peuvent entraîner une restriction d'activité (motrice, quantité de travail à accomplir, durée de l'intensité pour le réaliser) ou des contraintes plus ou moins importantes.

(Source : <https://handicap.agriculture.gouv.fr/les-grandes-familles-ou-typologies-de-handicap-a231.html>)

## 2. Notion d'accessibilité numérique

Le handicap est défini comme : toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant (article L. 114 du code de l'action sociale et des familles).

L'**accessibilité numérique** consiste à rendre les services de communication au public en ligne accessibles aux personnes handicapées, c'est-à-dire :

- **perceptibles** : par exemple, faciliter la perception visuelle et auditive du contenu par l'utilisateur ; proposer des équivalents textuels à tout contenu non textuel ; créer un contenu qui puisse être présenté de différentes manières sans perte d'information ni de structure (par exemple avec une mise en page simplifiée) ;
- **utilisables** : par exemple, fournir à l'utilisateur des éléments d'orientation pour naviguer, trouver le contenu ; rendre toutes les fonctionnalités accessibles au clavier ; laisser à l'utilisateur suffisamment de temps pour lire et utiliser le contenu ; ne pas concevoir de contenu susceptible de provoquer des crises d'épilepsie ;
- **compréhensibles** : par exemple, faire en sorte que les pages fonctionnent de manière prévisible ; aider l'utilisateur à corriger les erreurs de saisie.
- **robustes** : par exemple, optimiser la compatibilité avec les utilisations actuelles et futures, y compris avec les technologies d'assistance.

(Source : <https://accessibilite.numerique.gouv.fr/obligations/notions-accessibilite-numerique/>)

## 3. Propositions

### 3.1. Connaître les besoins spécifiques de vos étudiants

Toute demande d'aménagement aux services numériques doit être coordonnée par la Mission Handicap - Service de la Réussite et de la Vie Étudiante (REVE).

Attention au secret médical, seul le médecin a accès au dossier médical.

**Évaluation des besoins individuels** : Avant tout, il est important de connaître les types de handicaps que vos étudiants peuvent avoir (handicap visuel, auditif, moteur, cognitif, etc.), ainsi que leurs besoins spécifiques. Cela peut être réalisé en consultant le dossier médical, les demandes d'aménagements pédagogiques ou en discutant avec les étudiants eux-mêmes pour comprendre leurs besoins.

**Aménagements personnalisés** : Demander si des aménagements spécifiques sont nécessaires pour les examens, les présentations ou les travaux pratiques.

### 3.2. Utiliser des supports numériques accessibles

Les établissements éducatifs peuvent utiliser plusieurs technologies pour rendre l'enseignement à distance plus accessible aux étudiants handicapés :

**Plateformes et outils accessibles** : Vérifiez que la plateforme d'apprentissage en ligne (Moodle, Teams, Zoom, Google Classroom, etc.) est accessible aux personnes handicapées. Par exemple, s'assurer qu'elle est compatible avec les lecteurs d'écran et qu'elle offre des options de personnalisation du texte (taille, contraste, etc.).

**Présenter les documents dans un format accessible** : Préparez vos ressources pédagogiques (documents, vidéos, présentations, etc.) en tenant compte des recommandations d'accessibilité :

- Utilisation de polices simples et lisibles (par exemple : Arial, Calibri, Verdana).
- Choix de couleurs à fort contraste.
- Fournir des versions accessibles des documents, telles que des fichiers Word ou des PDFs lisibles par un lecteur d'écran, plutôt que des images scannées de textes.
- Proposer des versions textuelles de tout le contenu multimédia.

**Lecteurs d'écran et logiciels de synthèse vocale** : Ces outils permettent aux étudiants malvoyants de "lire" le contenu à l'écran grâce à une synthèse vocale.

**Sous-titrage et transcription automatique** : Les plateformes de vidéoconférence ou les vidéos enregistrées peuvent intégrer des sous-titres ou des transcriptions pour les personnes malentendantes.

Si vous utilisez des vidéos dans vos cours (exposés, tutoriels, vidéos pédagogiques), assurez-vous qu'elles soient sous-titrées. De nombreux outils comme YouTube ou Zoom proposent des sous-titres automatiques, mais vous devez vérifier leur qualité et les ajuster si nécessaire.

**Transcriptions pour les podcasts et autres contenus audio** : Si vous proposez des enregistrements audios, fournissez toujours une transcription textuelle pour les étudiants malentendants ou ceux ayant des troubles d'apprentissage.

**Simplicité de l'interface** : Lors de l'utilisation de plateformes numériques, veillez à ce que l'interface soit intuitive et facile à naviguer. Utilisez des menus clairs, des titres et des sous-titres pour structurer l'information.

### 3.3. Réduire les obstacles cognitifs

**Des contenus structurés** : Utilisation de titres, sous-titres et listes pour rendre le contenu facilement navigable.

**Alternatives textuelles pour les médias** : Fournir des descriptions textuelles pour les images, des sous-titres pour les vidéos et des transcriptions pour l'audio.

**Navigation simple** : Assurer que la navigation sur le site ou l'application soit intuitive et accessible à l'aide de la souris, du clavier, ou d'autres dispositifs.